

EXTRAIT DU REGISTRE DES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 décembre 2025**

En l'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté de communes, Maison Intercommunale des Services, 5 rue de la Gare – 54170 COLOMBEY les BELLES sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Membres en exercice : 57

Quorum : 29

Date de convocation : 5 décembre 2025

Votants présents (38) : Monsieur Eric MATHIEU ; Monsieur Roland MILLERY ; Monsieur Denis VALLANCE ; Monsieur Charles FRANÇOIS ; Monsieur Denis THOMASSIN; Monsieur Hervé MANGENOT ; Madame Cécile DENIS ; Monsieur Jérôme RUFFIN ; Madame Martine MICHEL ; Monsieur Alain GRIS ; Monsieur Benjamin VOINOT ; Madame Jacqueline PESCARA; Madame Nathalie CROSNIER ; Madame Sonia CHAUMONT ; Monsieur Daniel THOMASSIN ; Madame Geneviève LOCH ; Monsieur Patrick AUBRY; Monsieur Denis VETIER ; Madame Marianne BASELLO ; Monsieur Alain GODARD ; Monsieur Patrick DETHOREY ; Monsieur Denis KIEFFER; Monsieur Jean Jacques TAVERNIER ; Monsieur Jean-Pierre CALLAIS; Madame Corinne FERRARO ; Monsieur Philippe PARMENTIER ; Monsieur Daniel VATTANT ; Monsieur Benoît GARNIER ; Madame Laurence BROQUERIE ; Monsieur Samuel GRIS ; Monsieur Francis STEPHANI ; Monsieur Roland HUEL ; Monsieur Cyril SANDERS; Madame Élisabeth DELCROIX; Monsieur Cyril BICHET ; Monsieur Claude DELOFFRE ; Madame Nathalie AUFRÈRE.

Avaient donné procuration (6) : [ALLAMPS] Madame Clothilde MATHIOT à Monsieur Denis VALLANCE ; [BULLIGNY] Madame Marie-Thérèse VAILLANT à Monsieur Alain GRIS ; [COLOMBEY LES BELLES] Monsieur Patrice BONNEAUX à Madame Jacqueline PESCARA ; [FAVIERES] Madame Valérie HOFFMANN à Monsieur Denis VETIER ; Madame Françoise VALLANCE [SELAINCOURT] à Madame Geneviève LOCH [CREPEY] ; [VANNES LE CHATEL] Madame Magali DANIELCZYK à Madame Nathalie AUFRÈRE.

Avaient donné pouvoir (1) : [BAGNEUX] Monsieur Ludovic DELOCHE à Bruno COURTOIS

Présents	35	Votants	41	Procuration	6	Pouvoir	1
----------	----	---------	----	-------------	---	---------	---

Secrétaire de séance : Claude DELOFFRE

CC_2025_204 Redevance assainissement – année 2026

Vu les articles R.2224-19-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Considérant que le conseil communautaire institue une redevance d'assainissement collectif pour la part du service qu'il assure et en fixe le tarif ;

Considérant que la redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable et, une partie fixe ;

Considérant que la partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement,

Considérant que la partie fixe est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement,

Considérant que le produit des redevances d'assainissement est affecté au financement des charges du service d'assainissement.

Ces charges comprennent notamment :

- Les dépenses de fonctionnement du service, y compris les dépenses de personnel ;
- Les dépenses d'entretien ;

- Les charges d'intérêt de la dette contractée pour l'établissement et l'entretien des installations ;
- Les charges d'amortissement des immobilisations.

Considérant qu'il convient d'approuver les tarifs de l'assainissement collectif pour l'année 2026 à compter de la facturation du 1^{er} semestre 2026.

Considérant l'augmentation des charges du service d'assainissement collectif, il est proposé de faire évoluer les catégories tarifaires selon les modalités suivantes :

- Pour l'ensemble des catégories tarifaires : augmentation de la part fixe à 45 € HT
- Catégorie tarifaire commune : tarification inchangée,
- Catégorie tarifaire non assainies CC (redevance d'études pour ces communes) : tarification inchangée,
- Catégorie tarifaire nouvellement assainies : tarification inchangée,
- Catégorie tarifaire SIA Aroffe, SIA St Amon et SIVU Bouvade : tarification inchangée

La redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, est collectée par le service assainissement puis reversée à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le législateur a prévu que l'Agence de l'Eau puisse appliquer un coefficient modérateur.

N'ayant pas connaissance à ce jour de ce coefficient, il est proposé de le fixer à 1.

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-082 en date du 22 juin 2023, adoptant le règlement du service public de l'assainissement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE les principes ci-dessus,

FIXE la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement à 0,38 €HT, avec un coefficient de 1, elle sera collectée en complément pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,

PRECISE que les recettes seront inscrites au budget annexe « assainissement collectif ».

FIXE à compter de la facturation du 1^{er} semestre 2026 pour l'année 2026, le montant des catégories tarifaires de redevance assainissement, définis Hors Taxes, comme suit :

Catégorie tarifaire	Communes	Redevance	Part fixe (abonnement)
Commune	Allain	1,08	45,00
Commune	Barisey-au-Plain	1,16	45,00
Commune	Barisey-la-Côte	1,16	45,00
Commune	Colombey les Belles	1,09	45,00
Commune	Germiny	1,16	45,00
Commune	Gibeameix	1,07	45,00
Commune	Mont l'Etroit	1,29	45,00
Commune	Ochey	1,16	45,00
Commune	Saulxures-lès-Vannes	1,16	45,00
Commune	Thuilley-aux-Groseilles	1,13	45,00
Non assainies CC	Aboncourt	0,86	45,00
Non assainies CC	Beuvezin	0,86	45,00

Non assainies CC	Courcelles	0,86	45,00
Non assainies CC	Gémonville	0,86	45,00
Non assainies CC	Tramont-Lassus	0,86	45,00
Non assainies CC	Tramont-Saint-André	0,86	45,00
Non assainies CC	Vicherey	0,86	45,00
Nouvellement assainies	Fécocourt	3,13	45,00
Nouvellement assainies	Grimonviller	3,13	45,00
Nouvellement assainies	Pulney	3,13	45,00
Nouvellement assainies	Saulxerotte	3,13	45,00
Nouvellement assainies	Uruffe	3,13	45,00
SIA Aroffe	Allamps	1,74	45,00
SIA Aroffe	Vannes-le-Châtel	1,74	45,00
SIA St Amon	Battigny	3,13	45,00
SIA St Amon	Crépey	3,13	45,00
SIA St Amon	Dolcourt	3,13	45,00
SIA St Amon	Favières	3,13	45,00
SIA St Amon	Selaincourt	3,13	45,00
SIA St Amon	Vandeléville	3,13	45,00
SIVU Bouvade	Bagney	2,54	45,00
SIVU Bouvade	Blénod-lès-Toul	2,54	45,00
SIVU Bouvade	Bulligny	2,54	45,00
SIVU Bouvade	Crézilles	2,54	45,00
SIVU Bouvade	Mont Vignoble	2,54	45,00
SIVU Bouvade	Moutrot	2,54	45,00

Le secrétaire de séance
Claude DELOFFRE

Le Président,
Philippe PARMENTIER